



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 28 août 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécurité routière Bilan et programmation des contrôles routiers

Bilan de la semaine du 21 au 27 août 2017 :

Durant cette semaine, les forces de l'ordre ont réalisé **198 contrôles routiers** à l'occasion desquels **430 infractions** ont été relevées, dont **22 alcoolémies**.

285 excès de vitesse ont, par ailleurs, été enregistrés.

Ces contrôles ont conduit à :

- **18 permis de conduire ont été suspendus ;**
- **52 véhicules ont été immobilisés lors de ces contrôles.**

Bilan depuis le 1^{er} janvier

Depuis le début de l'année, les forces de l'ordre ont réalisé **6 718 contrôles routiers** à l'occasion desquels **13 548 infractions** ont été relevées, dont :

- **9 244 excès de vitesse ;**
- **545 alcoolémies.**

Ces contrôles ont conduit à :

- **546 permis de conduire ont été suspendus ;**
- **1 411 véhicules ont été immobilisés lors de ces contrôles.**

Le préfet en appelle au civisme et à la responsabilité de chaque usager de la route. La sécurité de tous implique le respect des règles du code de la route et une conduite adaptée aux conditions extérieures (état de la route, trafic, conditions météo, etc.).

Quelques règles essentielles de sécurité

- Adaptez votre vitesse aux circonstances : lieux traversés, conditions de circulation et conditions climatiques, état de la chaussée, chargement du véhicule, état des pneus.

- La distance d'arrêt augmente avec la vitesse. Elle correspond à la distance parcourue pendant le temps de réaction du conducteur ajoutée à la distance de freinage du véhicule. Le temps de réaction varie de 1 à 2 secondes. La distance parcourue pendant ce délai augmente avec la vitesse. La distance de freinage du véhicule dépendra de l'état de la chaussée, mais surtout de la vitesse.

- Il est donc primordial de respecter les distances de sécurité. Sur la route, laissez au moins 2 secondes entre vous et le véhicule qui vous précède. Sur autoroute, maintenez une distance au moins égale à deux lignes blanches de la bande d'arrêt d'urgence.

- Redoublez de vigilance la nuit. Les feux de croisement n'éclairent qu'à 30 mètres. A 70 km/h, l'obstacle qui surgit dans la zone éclairée est inévitable.

Programmation de contrôles routiers

Du 28 août au 3 septembre 2017, les forces de l'ordre poursuivront les contrôles routiers.

Parmi ceux-ci, certains se dérouleront aux dates et lieux suivants :

28/08: Privas

29/08 : RD 2 entre Chomérac et Meysse
Aubenas

30/08 : RD 104 entre Aubenas et Privas
Guilherand-Granges

31/08 : RN 102 entre le Teil et Aubenas
RN 102 entre Saint-Didier-sous-Aubenas et Labégude
Saint-Péray

01/09 : RD 579 entre Vogüé et Ruoms
RD 104 entre Lagorce et Largentière
Privas
Coux

02/09 : RD 579 entre Vogüé et Ruoms
RD 104 entre Lagorce et Largentière

03/09 : RD 533 entre Lamastre et Saint-Agrève

Contacts presse :

Cabinet du préfet – Pôle communication interministérielle

Téléphone : 04 75 66 50 16 - 04 75 66 50 09

Télécopie 04 75 66 50 93

Courriel : pref-communication@ardeche.gouv.fr

